

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LDL-459936500

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Christophe VICTOR , déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne: du 26/05/2025 au 26/05/2025

Support de parution : ledauphine.com **Département de parution** : Ardèche

ALTHEORA

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 13.528.334 Siège social : 3 rue des Condamines 07300 MAUVES RCS AUBENAS 336 420 187

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale mote le MARIDI 10 JUIN 2025, à 10 heures, au siège social à MAUVES (0730) 3 nu de des Condamines, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;

- Rapport de gestion et de groupe établi par le Conseil d'administration ;

- Rapport spécial du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise pris en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce ;

Rapport des commissaires aux comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise;

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux administrateurs;

- Affectation du résultat de l'exercice ;

Apurement du compte report à nouveau débiteur par imputation des pertes sur le compte " Autres réserves " et sur le compte " Primes d'émission " ;

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions;

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

- Constatation de la fin du mandat d'administrateur de Madame Martine RINAUDO ;

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Alexandra MATHIOLON ;

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Franck COLCOMBET;

- Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions.

Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Autorisation consentie au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en oeuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions,

visees a l'article L4 11-2 i du Lobe morteaire et infancier, Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions containers de la Société et de toutes autres valeure mobilières donnant, immédiatement el/ou de manière différée, accès suppression du droit préférentel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une oftre visée à l'article L4.11-2 l'du Code mondaire et financier ce y Tpacement privé).

- Ou cobe monetaire et innancier (ex procentent prine). Délégation de complétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmentre le capital social par l'émission d'actions d'actions donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant d'ort à l'attribution de titres de créanne, avec suppression du droit préférentiel de souscription des autonnaires au profit d'une première catégore de presonnes,

actionnaires au profil d'une première catégorie de presonnes.

Débégation de complétient dominé au Conseil d'administration à l'effet d'augmentée le capital social par l'évision d'actions contiense de la Société et de troutes autres ductes mobilisers contrains de la Société et de troutes autres dessers mobilisers capital cu dominé droit à l'attribution de titres de créance, avec acquitai cu dominet droit à l'attribution de titres de créance, avec activaires au profit d'une secondre californitée présonnés.

Débégation de pouvoire dominé au Conseil d'administration à l'effect d'augmente le capital social paris d'entres de la Société et de toutes autres valeurs mobilisers contiens de la Société et des toutes autres valeurs mobilisers capital cui domant d'au l'attribution de la Societé et de toutes autres valeurs mobilisers capital cui domant d'al attribution de lettre de créance, avec augmension du d'ord préférente de souscrption des désignées, suite d'une ce plusieurs procresses nomments.

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordonant, immédiatement étou de marière sièleurs mobilières donnant, immédiatement étou de marière différée, accès au capital ou domant drois à l'attitubion de litres de récence, avec mainten du droit préférentiel de souscription des actionnaires,

os creance, en cas de demandos excedentares,

- Décisión de ficuation d'un plafond nominal global des
augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires de
la société et de toutes autres valeurs mobilières donnant,
immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou
donnant droit à l'attribution de titres de créence, capital ou
donnant droit à l'attribution de titres de créence.

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés ilées,

- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise; suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à leur profit,

Modification de l'article 16 (Délibérations du Conseil) et 29 (Vote) des statuts sociaux,

Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire :

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
 A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou partenaire pacsé ;

- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire ;

- soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription par les actionnaires titulaires d'actions nominatives de leurs actions dans les comptes de la Société, deux jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée, a 0 heure, heure de Paris, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles.

exigites.

Un document unique de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition des actionnaires au sége social ani qu'à l'adresse électrorique suvarter : l'adresse électrorique suvarter : l'adresse de l'adresse d'adresse de l'adresse de l'adresse

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les procurations transmises par voie éléctronique sur le site Internet de la Société consorré aux assemblées peuvent valablément pavenir à celle-ci lusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion (Article R 225-80 du Code de Commerce).

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante: b. durand'élatheora.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

Sauf instruction contraire, les procurations et les votes par correspondance reçus pour la première assemblée restent valables pour toute assemblée ultérieure, sur convocation portant sur le même ordre du jour.

Lien de l'annonce : https://www.eurolegales.com/Annonce/VieSociete/Rhone/LYON-9/Le-Dauphine/ALTHEORA-CONVOCATION-AG-EORI.html



Christophe VICTOR

Directeur Général

DIRECTION GENERALE